

Bilan des prix 2025

En Polynésie française, les prix à la consommation enregistrent une hausse de 1,3 % en moyenne annuelle sur l'année 2025, contre + 1,2 % en 2024. Cette inflation résulte essentiellement de la hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, du logement et des services associés ainsi que de la restauration. Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des prix des transports et des articles d'habillement et chaussures.

Avertissement

Cette publication présente l'évolution des moyennes annuelles des prix à la consommation au cours de l'année 2025. Les indices de prix pour le mois de décembre 2025 en variation mensuelle et en glissement annuel font l'objet d'un autre numéro dans la collection « Points conjoncture de la Polynésie française ».

Moyenne annuelle et glissement annuel sont des concepts différents : l'évolution en moyenne annuelle compare les prix d'une année donnée à ceux de l'année précédente; le glissement annuel compare les prix d'un seul mois d'une année donnée à ceux du même mois de l'année précédente.

L'inflation en Polynésie française au regard des autres économies

L'indice des prix à la consommation (IPC) en Polynésie française s'établit à 112,41 en moyenne en 2025, alors qu'il était de 111,00 en moyenne en 2024. L'inflation en Polynésie française reste ainsi modérée : + 1,3 % en 2025, contre + 1,2 % en 2024.

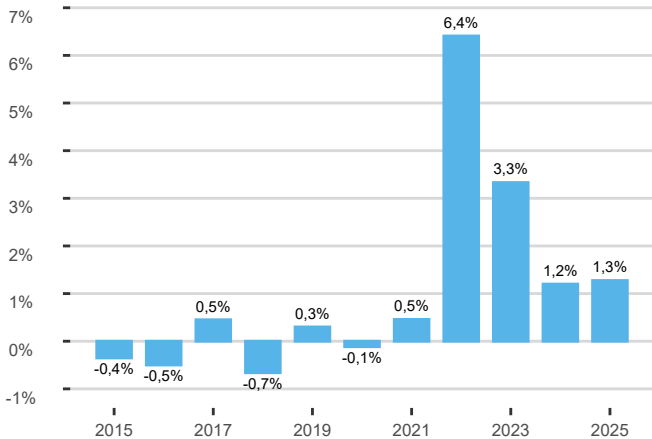
La France hexagonale, la Nouvelle-Calédonie ou encore les États-Unis voient également leur inflation reculer ou se stabiliser par rapport à 2024. Ce ralentissement s'explique notamment par la baisse des tarifs du transport aérien de voyageurs et du carburant, grâce au recul du prix du pétrole en 2025. La flambée de la production pétrolière entraînée par la politique de surproduction des membres de l'Opep+, combinée à une demande en berne, provoque un excédent mondial de pétrole. Ainsi, le prix du baril de Brent passait de 79,3 dollars US en janvier 2025 à 63,9 dollars US en octobre 2025.

L'inflation recule aussi dans l'ensemble des départements d'Outre-mer par rapport à 2024, notamment en lien avec la diminution des coûts de l'énergie (- 6,0 % en moyenne annuelle sur les tarifs de l'électricité en 2025, contre + 7,7 % en 2024).

Même si leur inflation recule par rapport à 2024, la Nouvelle-Zélande et l'Australie se démarquent des autres territoires avec une évolution des prix plus importante, expliquée en partie par la hausse des prix des logements et services associés.

L'augmentation des prix de l'alimentation est généralisée dans l'ensemble de ces territoires avec les plus fortes progressions enregistrées à Mayotte (+ 4,8 % en moyenne annuelle en 2025, due notamment à l'augmentation de 8,9 % des produits frais) et en Nouvelle-Zélande (+ 3,9 % en moyenne annuelle en 2025), contre + 2,0 % en Polynésie française en moyenne annuelle.

Fig. 1. Évolution de l'inflation en moyenne annuelle depuis dix ans



Source : ISPF, IPC

TABLE 1. Inflation en moyenne annuelle en 2024 et en 2025 sur différents territoires

	Polynésie française	Hexagone et DOM	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Zélande	Australie	États-Unis
Inflation en 2024	+ 1,2 %	+ 2,0 %	+ 1,0 %	+ 2,9 %	+ 3,2 %	+ 2,9 %
Inflation en 2025	+ 1,3 %	+ 0,9 %	+ 1,0 %	+ 2,8 %	+ 2,8 %	+ 2,6 %

Source : ISPF, INSEE, ISEE, U.S. Bureau of Labor statistics, Stats NZ Tatauranga Aotearoa, Australian Bureau of Statistics

TABLE 2. Inflation en moyenne annuelle en 2024 et en 2025 sur les départements d’Outre-mer

	Polynésie française	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion
Inflation en 2024	+ 1,2 %	+ 2,6 %	+ 3,0 %	+ 2,8 %	+ 2,8 %	+ 2,8 %
Inflation en 2025	+ 1,3 %	+ 1,3 %	+ 1,5 %	+ 1,1 %	+ 1,4 %	+ 1,4 %

Source : ISPF, INSEE

Les dépenses liées à l’alimentation et aux loyers sont les principaux facteurs de l’inflation

En 2025, l’inflation en Polynésie française est expliquée principalement par l’augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+ 2,0 % en moyenne annuelle en 2025, après + 0,4 % en 2024). Les principales contributions à la hausse dans cette catégorie proviennent des viandes (+ 1,6 % en 2025 après - 1,7 % en 2024), des pains et céréales (+ 2,6 % après + 0,3 %), ainsi que des eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits (+ 7,9 % après + 0,4 %) et des sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries (+ 9,9 % après + 1,5 %). La progression particulièrement marquée des prix pour ces deux dernières catégories s’inscrit dans le contexte de la hausse de la TVA sur les produits sucrés appliquée au 1er janvier 2025, avec un relèvement du taux de 5 % à 16 %.

Le poste « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » poursuit son évolution au même rythme qu’en 2024, soit + 1,9 % en moyenne annuelle en 2025. Cette augmentation est essentiellement imputable aux loyers réels d’habitation (+ 4,1 % en moyenne annuelle en 2025 après + 4,4 % en 2024).

Dans une moindre mesure, les tarifs dans « l’hôtellerie, café, restauration » (+ 1,8 % en moyenne annuelle en 2025 après + 3,2 % en 2024) sont tirés vers le haut par la hausse des prix dans les restaurants, snacks et roulottes (+ 2,3 % en moyenne annuelle en 2025, contre + 3,3 % en 2024). Le coût des « Autres biens et services » continue de progresser en 2025 (+ 4,8 % en moyenne annuelle en 2025 après + 3,0 % en 2024), hausse expliquée notamment par celle des tarifs des assurances (+ 7,7 % en moyenne annuelle en 2025, après + 3,5 % en 2024).

Les évolutions des prix du transport, de l’habillement et des communications freinent l’inflation

Les coûts du transport diminuent de 0,3 % en moyenne annuelle en 2025, après + 0,2 % en 2024. Plusieurs facteurs expliquent ce recul, notamment la baisse du prix des carburants et des voitures particulières et la baisse généralisée des prix des services de transport. La plus forte diminution est enregistrée pour le transport de voyageurs par route (- 27,6 % en moyenne annuelle en 2025 contre + 0,0 % en 2024), expliquée par la mise en place d’un tarif unique dans les bus de Tahiti quel que soit le trajet emprunté.

Les prix des articles d’habillement et articles chaussants accentuent leur baisse en 2025 (- 6,0 % en moyenne annuelle après - 4,6 % en 2024). Les coûts des communications, déjà en recul

en 2024, affichent une plus forte diminution en 2025 (- 4,5 % en moyenne annuelle après - 2,5 % en 2024).

TABLE 3. Moyenne annuelle de l’indice général et des 12 postes de consommation qui le composent

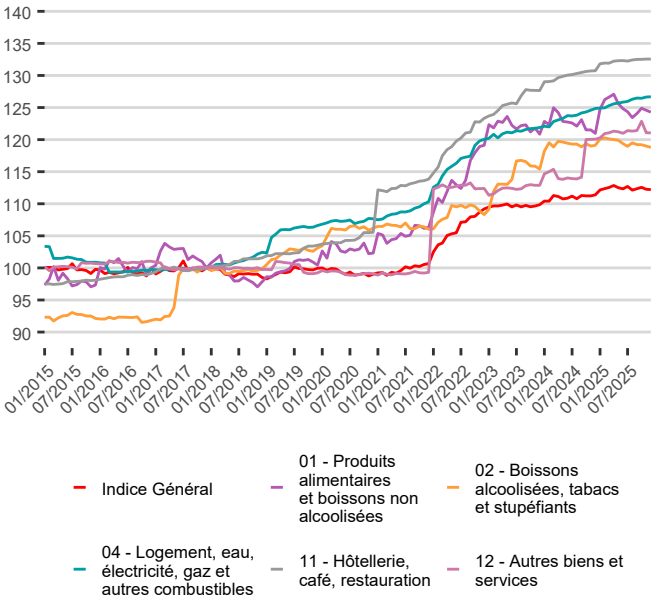
Indice général et ses 12 divisions COICOP	Pondération 2025 (%)	Variation 2024/2023 (%)	Variation 2025/2024 (%)
Indice général	100	+ 1,2	+ 1,3
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	26	+ 0,4	+ 2,0
02. Boissons alcoolisées et tabac	3	+ 4,3	+ 0,3
03. Articles d’habillement et articles chaussants	1	-4,6	- 6,0
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	18	+ 1,9	+ 1,9
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	5	-0,1	-0,1
06 - Santé	1	+ 2,4	+ 1,6
07 - Transports	18	+ 0,2	-0,3
08 - Communications	2	-2,3	-4,5
09 - Loisirs et culture	6	+ 1,3	+ 0,4
10 - Enseignement, éducation	1	+ 5,6	+ 1,6
11 - Hôtellerie, café, restauration	9	+ 3,2	+ 1,8
12 - Autres biens et services	9	+ 3,0	+ 4,8

Source : ISPF

L’évolution des prix sur dix ans

Depuis 2015, les dépenses liées à cinq postes de consommation augmentent de façon continue en Polynésie française. Il s’agit d’abord de l’alimentation (+ 27,7 % en glissement depuis dix ans), du logement et des services associés (+ 25,6 %), ainsi que d’autres biens et services telles que les assurances (+ 20,2 %). Ces postes réunis influencent fortement l’évolution de l’inflation en raison de leur poids important dans le budget des ménages polynésiens (soit plus de 50 % de l’ensemble des dépenses en moyenne sur dix ans).

Fig. 2. Évolution des postes de dépenses qui augmentent depuis dix ans (Base 100 Décembre 2017)



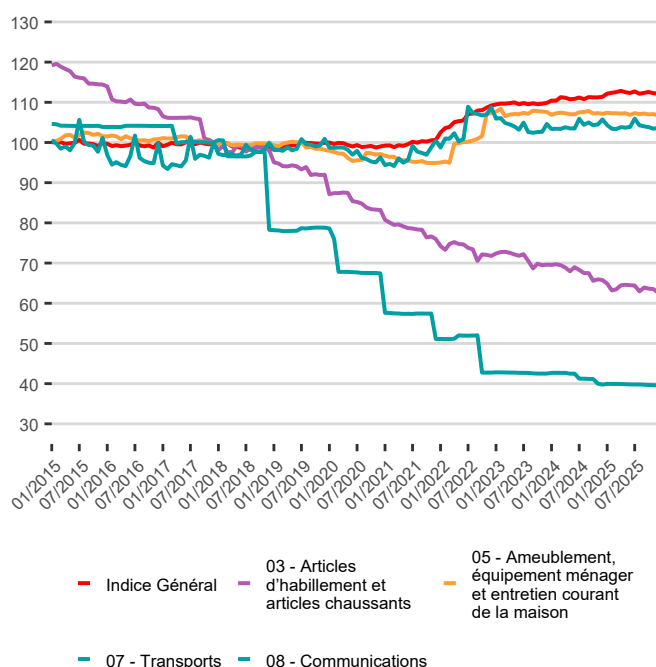
Source : ISPF

Le secteur de l'hôtellerie, cafés et restauration affiche la progression la plus marquée (+ 35,6 % en glissement sur dix ans), tandis que les boissons alcoolisées et le tabac (+ 28,9 % en glissement sur dix ans) contribuent également à la hausse des prix.

À noter que l'ensemble de ces postes subissent un envol de leurs prix à partir de l'année 2022, qui s'inscrit dans un contexte mondial induit notamment par des difficultés d'approvisionnement en matières premières, la relance économique mondiale, les dernières vagues de Covid-19 en Asie ou encore la guerre en Ukraine.

À l'inverse, le recul des prix dans les communications (- 61,9 % en glissement sur dix ans) ainsi que les articles d'habillement et chaussures (- 45,2 % en glissement sur dix ans) contribue à modérer l'évolution globale de l'inflation. Les domaines du transport (- 4,7 % en glissement sur trois ans) et de l'ameublement (- 0,5 % en glissement sur trois ans) participent également à faire reculer l'inflation depuis 2022.

Fig. 3. Évolution des postes de dépenses participant au recul de l'inflation depuis dix ans

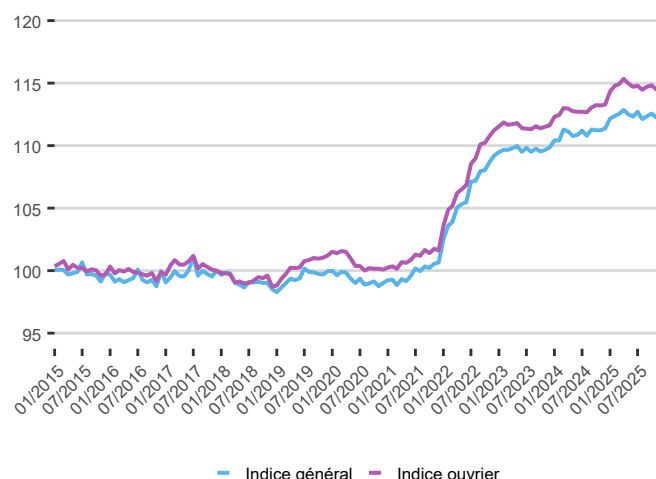


L'inflation pèse toujours davantage sur les ménages à faibles revenus en 2025

La valeur moyenne de l'indice ouvrier en 2025 est de 114,72 (contre 112,86 en moyenne en 2024), ce qui représente une augmentation des prix en moyenne annuelle de 1,6 % pour les ménages ouvriers (contre + 1,3 % pour l'ensemble des ménages). Les dépenses liées à l'alimentation et au logement ont une part plus importante dans le budget des ménages ouvriers. Or, ces postes de dépenses ont connu des hausses de prix marquées (+ 3,0 % pour l'alimentation, + 1,8 % pour le logement et services associés pour l'indice ouvrier), ce qui contribue à tirer davantage l'indice ouvrier vers le haut par rapport à l'indice général de l'ensemble des ménages.

L'écart entre l'indice ouvrier et l'indice général se manifeste de manière récurrente lors des périodes de fortes hausses des prix de ces biens et services. Dans ces phases, l'indice ouvrier tend à progresser plus rapidement que l'indice moyen de l'ensemble des ménages. Ainsi, en 2022, l'indice général a progressé de 6,4 % en moyenne annuelle, principalement sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+ 2,1 points de contribution). L'indice ouvrier a augmenté plus fortement (+ 6,7 %), en raison du poids plus élevé de ce poste de dépense dans sa structure (31 %, contre 25 % pour l'indice général).

Fig. 4. Évolution de l'indice général et de l'indice ouvrier depuis dix ans



Méthodologie

Depuis 1981, l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) est chargé du calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est l'instrument de mesure de l'inflation en Polynésie française, soit l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages résidant sur le territoire. Cet indicateur statistique officiel traduit l'augmentation, la baisse ou la stabilité des prix d'un mois sur l'autre ou sur douze mois glissants. Il est utilisé comme index de référence pour de nombreuses pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Le calcul de l'indice repose sur une méthodologie normée et sur la collecte mensuelle d'un large ensemble de prix de biens et services, à qualité constante, à Tahiti et Moorea. Les produits suivis sont sélectionnés pour leur représentativité dans la consommation des ménages polynésiens, d'après l'enquête Budget des familles de 2015. La collecte est organisée de manière à garantir une mesure fiable de l'inflation : relevés effectués à intervalles réguliers, couverture de l'ensemble des postes de dépenses et des principaux circuits de distribution, avec un nombre d'observations suffisant pour assurer la robustesse de l'indice.

Définitions

L’**indice des prix à la consommation** est un indicateur statistique qui mesure l’évolution des prix des biens et services consommés par les ménages sur un territoire. Dans notre cas, il est calculé en base 100, ce qui signifie que les prix de la période de référence sont fixés à 100 et les variations ultérieures indiquent les hausses ou baisses relatives. Par exemple, un indice égal à 105 signifie que le niveau général des prix est supérieur de 5 % à celui de la période de base, tandis qu’un indice de 95 indique une diminution de 5 %.

L’**indice général des prix à la consommation** est un indicateur statistique qui mesure l’évolution moyenne des prix des biens et services consommés par l’ensemble des ménages sur un territoire donné. Il reflète les variations du niveau général des prix en comparant, à intervalles réguliers, le coût d’un panier représentatif de consommation à celui observé lors d’une période de référence.

L’**indice ouvrier des prix à la consommation** L’indice ouvrier des prix à la consommation mesure l’évolution des prix pour les ménages dont la personne de référence appartient à la catégorie socio-professionnelle des ouvriers (et dont le salaire se rapproche du SMIG). Cet indice est construit selon la même méthode que l’indice général des prix à la consommation et repose sur les mêmes catégories de dépenses. La différence réside sur le poids de chaque type de dépense dans le budget de ces ménages. Certains postes de consommation, comme les produits alimentaires et les boissons alcoolisées, représentent ainsi une part plus importante dans les dépenses des ménages ouvriers que pour l’ensemble des ménages. La structure des dépenses et l’importance relative de chaque poste de consommation selon le type de ménage sont définies lors de l’étude « Budget des Familles » réalisée par l’ISPF tous les dix ans.

L’**inflation** correspond à la hausse générale et durable du niveau des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée. Elle est généralement mesurée à partir de l’évolution d’indices des prix, comme l’indice des prix à la consommation (IPC), et traduit la variation du pouvoir d’achat de la monnaie.

L’**inflation en moyenne annuelle** mesure l’évolution moyenne des indices des prix sur une année entière par rapport à l’année précédente. Par exemple, si la moyenne de l’indice des prix est de 110 en 2024 et de 113,3 en 2025, cela représente une hausse de 3 %. Autrement dit, l’ensemble des indices des prix ont augmenté en moyenne de 3 % en 2025 par rapport à 2024. Le raisonnement se fait donc ici sur l’ensemble de l’année : on prend tous les mois de 2024, puis tous ceux de 2025, et on compare les deux moyennes.

L’**inflation en glissement annuel** correspond à l’évolution de l’indice des prix d’un mois par rapport au même mois de l’année précédente. Elle est calculée à partir de l’indice des prix à la consommation et permet d’observer les évolutions récentes des prix en neutralisant les variations saisonnières, offrant ainsi une vision ponctuelle de l’inflation sur une période glissante. Par exemple, si l’indice est de 112 en décembre 2024 et de 114,2 en décembre 2025, cela correspond à une hausse de 2 %. Il s’agit alors d’une inflation en glissement annuel de 2 % pour décembre. Dans ce cas, la comparaison se fait uniquement entre deux mois (décembre 2024 et décembre 2025).

La **nomenclature COICOP** (Classification of Individual Consumption According to Purpose) est un système utilisé pour classer les dépenses des ménages selon leur type ou usage. Elle permet de regrouper toutes les dépenses des individus (alimentation, logement, transport, loisirs. . .) dans des catégories standardisées pour pouvoir analyser et comparer la consommation entre pays ou dans le temps.

L’**Opep+** désigne un groupe de 22 pays producteurs de pétrole : les 12 pays membres de l’OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) et 10 autres producteurs, dont la Russie. L’objectif principal des membres de cette coalition est d’ajuster collectivement et de façon concertée les niveaux de leurs productions de pétrole afin de peser sur les cours des marchés pétroliers mondiaux, réduire la volatilité du marché et assurer des revenus stables pour les pays producteurs.

Télécharger les données

Toutes les données

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1519
Auteur de la publication	Sabrina SALENBIER
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directeur de la publication	Hugues HORATIUS-CLOVIS
Dépôt légal	Avril 2026
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2026 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

